



Haute-Savoie
74160

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
VENDREDI 10 JUILLET 2020, 18 H 30**

Ouverture de la séance à 18h30

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

Membres présents (15) : Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Jean AMELINE, Nathalie BLANES, Christophe DESBIOLLES, Bernard CHAITEMPS, André VALLI, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Delphine BARBAUD, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Catherine SILVESTRE.

Absent (1) : Levent BAYAT.

Ont donné procuration (3) : Eve ROUKINE à Jean-Charles LAVERRIERE, Lionel VESIN à Christophe DESBIOLLES, Geneviève LAZZAROTTO à Sophie GIROD.

Présents : 15

Absent : 1

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Secrétaire de séance : Sophie GIROD.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Sophie GIROD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour de la séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Approbation des avenants aux marchés de travaux d'extension de l'école,
- Désignation de deux membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Délibération n° 2020-42 : Approbation d'avenants aux marchés de travaux concernant l'extension de l'école et la construction d'un restaurant scolaire -

Madame Carole VINCENT présente les avenants aux marchés de travaux concernant les lots:

Lots	Entreprises	Montant marché avant avenant € HT	Avenants € HT	Montant final € HT
3-étanchéité	SOPREMA	227 000,00	8 076,54	235 076,54
4-charpente	VERSANT BOIS	145 542,26	20 217,00	165 759,26
5-menuiserie ext.	DIAGONALE	276 311,00	4 658,00	280 969,00

7-menuiserie int.	BOUVIER	502 552,57	31 520,11	534 072,68
8-cloisons	ALBERT § RATTIN	134 000,00	32 217,96	166 217,96
12-serrurerie	DIAGONALE	201 000,00	13 552,95	214 552,95
14-chauffage	AQUATAIR	389 924,72	4 429,20	394 353,92
15-ventilation	MEYER	145 405,70	2 951,74	148 357,44
16-électricité	GRANDCHAMP	319 621,60	11 763,23	331 384,83
	TOTAUX :	2 341 357,85	129 386,73	2 470 744,58

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** les avenants présentés,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ces avenants.

Délibération n° 2020-43 : Vote du budget 2020 du budget principal -

Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE, 1^{er} Adjoint en charge des finances, propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes : 2 651 000 €	Dépenses : 2 651 000 €
	Dont 410 000 € de virement à la section d'investissement
Section d'investissement	
Recettes : 5 156 933,10 €	Dépenses : 5 156 933,10 €
Dont 410 000 € de virement de la section de fonctionnement	
Dont 3 057 843,64 € d'excédent d'investissement 2019 reporté	
Dont 779 914,46 € d'excédent de fonctionnement 2019 affecté en investissement	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Adopte** le budget primitif 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2020-44 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs -

Afin de permettre de faire des économies d'échelle et d'harmoniser les procédures, les collectivités adhérentes souhaitent passer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

A cet effet, une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur la réalisation d'un marché « groupement de commandes : fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs » a été élaborée.

Le Conseil Municipal est appelé à adhérer à ce groupement de commandes en vue d'une consultation unique. La Commune de Saint-Julien en Genevois est désignée coordonnateur du groupement. Le marché sera publié début septembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs,

- **Autorise** Madame Le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n° 2020-45 : Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public routier communal pour l'amélioration de l'accès au point « drive » du Mc Donald's

Madame Carole VINCENT, Maire, informe le conseil municipal que la Commune a été sollicitée par le restaurant Mc Donald's, implanté au sein du VITAM, pour améliorer l'accessibilité de son point drive. Ce service connaît un important succès et engendre une forte affluence aux heures de pointe avec des remontées de file sur la voie d'accès et sur l'unique entrée de l'aire de stationnement.

Pour améliorer la fluidité du trafic, la société Mc Donald's a proposé les aménagements suivants : le doublement de la voie d'accès au drive du Mc Donald's et la création d'une nouvelle entrée au parking.

Les aménagements portent sur la voie d'accès et l'entrée du parking VITAM, qui appartiennent au domaine public routier communal, et comportent l'ajout d'une borne de prise de commande. Ces espaces ont fait l'objet d'une concession au profit de la société Neydloisirs, afin de mettre à disposition les 431 places de stationnement à la société en vue d'y accueillir les usagers de son complexe sportif et commercial.

Afin de réaliser les travaux, la Commune de Neydens, en tant que propriétaire, la société Neydloisirs, en tant que concessionnaire et la société Mc Donald's, en tant que demandeuse des aménagements, se sont entendus pour signer une convention tripartite afin de valider les conditions et le programme des travaux.

La réalisation et le financement des travaux seront entièrement à la charge de la société Mc Donald's.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement souhaités par la société Mc Donald's ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier communal pour la réalisation des travaux ainsi que toute pièce afférente à cette convention.

Délibération n° 2020-46 : Délégations de fonctions du Conseil Municipal au maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au maire une partie des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** que Madame Le Maire est chargée pendant la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal, de :
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et de services (au 1/1/2020 : 214 000 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas deux ans ;
 - la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
 - la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 du même code dans la limite d'un prix de vente fixé à 2 000 000 € ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle pour toutes les juridictions ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€ ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération précédente n° 2020-20 du 26 mai 2020 qui manquait de précisions dans l'exercice d'actions en justice au nom de la Commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle, et dans le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Délibération n° 2020-47 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Salève

La Commune est adhérente au Syndicat Mixte du Salève (SMS).

Le Conseil Municipal est appelé à désigner en son sein 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SMS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DESIGNE** M. Jean AMELINE et M. Alan SORRENTI, délégués titulaires, et Mme Catherine SILVESTRE, déléguée suppléante,
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération précédente n° 2020-30 du 09/06/2020 dans laquelle étaient désignés deux (2) suppléants.

Délibération n° 2020-48 : Elections sénatoriales - Désignation des délégués titulaires et des suppléants

Madame le Maire expose à l'assemblée que les conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Pour NEYDENS, le nombre de délégués titulaires à élire est de cinq (5) et le nombre de suppléants est de trois (3). Les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste paritaire, sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

PV CM du 10.07.2020

Vu la circulaire préfectorale datée du 30 juin 2020,
Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020,
Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Composition du bureau électoral :

Mme Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

1. Sont candidats « délégués titulaires » :

- M. Jean-Charles LAVERRIERE
- Mme Carole VINCENT
- M. Jean AMELINE
- Mme Véronique VERGUET
- M. Levent BAYAT

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins dans l'urne : 18
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Jean-Charles LAVERRIERE : **18 voix**
- Mme Carole VINCENT : **18 voix**
- M. Jean AMELINE : **18 voix**
- Mme Véronique VERGUET : **18 voix**
- M. Levent BAYAT : **18 voix**

Sont élus « délégués titulaires » :

- M. Jean-Charles LAVERRIERE
- Mme Carole VINCENT
- M. Jean AMELINE
- Mme Véronique VERGUET
- M. Levent BAYAT

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- Mme Catherine SILVESTRE
- M. André VALLI
- Mme Michèle DUVAL

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins dans l'urne : 18
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme Catherine SILVESTRE : **18 voix**
- M. André VALLI : **18 voix**
- Mme Michèle DUVAL : **18 voix**

Sont élus « délégués suppléants » :

- Mme Catherine SILVESTRE
- M. André VALLI
- Mme Michèle DUVAL.

Après avoir procédé au vote, Madame le Maire proclame les résultats :

➤ **SONT ÉLUS délégués titulaires :**

- M. Jean-Charles LAVERRIERE
- Mme Carole VINCENT
- M. Jean AMELINE
- Mme Véronique VERGUET
- M. Levent BAYAT

➤ **SONT ÉLUS délégués suppléants :**

- Mme Catherine SILVESTRE
- M. André VALLI
- Mme Michèle DUVAL

Ces délégués sont appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2020.

Délibération n° 2020-49 : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Désignation de 2 commissaires -

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes du Genevois doit fournir aux services des impôts une liste de membres potentiels de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Le Conseil Municipal est appelé à désigner deux (2) membres du Conseil pour faire partie de la CIID.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DESIGNE** Mme Carole VINCENT et Mme Nathalie BLANES pour être membres de la CIID.

DIVERS :

Emploi d'été au sein du service technique :

Une offre d'emploi pour le mois d'août a été lancée en juin, et trois candidatures de jeunes de Neydens âgés de 16 ans ont été réceptionnées. Il a été décidé de procéder cette année par tirage au sort pour sélectionner le jeune à recruter. Le tirage au sort a été effectué en séance du conseil municipal. Il s'agit de Lancelot FORESTIER.

Dénomination du chemin reliant la route de la Salette au chemin du stade :

Une demande a été faite par Mme Geneviève Morel pour que le chemin reliant la route de la Salette au chemin du stade soit baptisé "Chemin des lys" étant donné la profusion de ces fleurs en ce moment. Ceci doit faire l'objet d'une délibération si validation du principe.

NEYDENS, le 17 juillet 2020

La secrétaire de séance
Sophie GIROD

Le Maire
Carole VINCENT

